



Rentrée 2024

Y-a-il un pilote dans l'avion ?

C'est la rentrée et, manifestement, les ex-responsables politiques qui sont aux ex-affaires ont bien fait leurs devoirs de vacances sous le signe du machiavélisme, avec ruse, mauvaise foi et perfidie. Petit florilège de rentrée

Juste avant la rentrée nous avons rencontré un des hauts fonctionnaires du ministre démissionnaire de l'agriculture. Après 20 minutes d'attente, il nous a assuré que cet échange avec l'ensemble des Organisations Syndicales du privé n'était pas INCONGRU ! Nous avons pu exposer nos revendications mais il n'y a personne au bout du fil ...

"Nous faisons de notre mieux et il y a quelques avancées ..."

Lesquelles ?

- **Aucune discussion possible** sur les obligations de service, bien différentes de celles de nos collègues du public !
- Pour l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, pas de réponse mais le ministère connaît - **sans l'appliquer** - la différence entre AESH et AVS !
- Même si nous dénonçons toujours les briques, les budgets annoncés par les chef.fes d'Etablissement seront maintenus cette année.
- **Peu / pas de solution** pour valoriser le concours... Un ex-énième prochain groupe de travail ? Et **pas de sortie de crise** pour la catégorie 3 alors qu'il suffit d'appliquer une intégration systématique en catégories 2/4.
- Une tirade de réflexion sur la création de Bachelor mais toujours des difficultés de recrutement en BTSa.
- Pour une transposition des textes EN au MASA - qui résoudrait bien des difficultés : **encéphalogramme plat** que ce soit pour la rupture conventionnelle, les passerelles ou bien d'autres sujets.
- Revalorisation du métier ? **Inabordable.**
- Les rôles des DRAAF et des Cellules Régionales de l'Emploi ? **Euh, à suivre**
- Aucune info sur la Protection Sociale Complémentaire soi-disant effective au 1er janvier 2025.

En bref, le vide,
le néant,
la douce certitude du pire.



Ensemble !

NOS MÉTIERS • NOS LUTTES • NOTRE FIERTÉ

f @ v www.cgt-ep.org





CHECK-LIST

DE RENTRÉE

Petit pense-bête à l'usage du professeur ...



- Le 30 septembre, je reçois **la première version de ma fiche-poste**. La fiche poste doit correspondre à mon emploi du temps.
- Le **SCA (Suivi Concertation et Autres) doit représenter environ 60h à 85h** pour un temps plein (équivalent 120h à 170h car coef. 0,5).
- Les heures de vie de classe, en lycée, ne doivent pas être prises sur la **DGH (dotation globale horaire)** mais payées en HSE ou sur fonds propres, par l'établissement.
- Seule 1 heure supplémentaire peut être imposée** par le chef d'établissement à un enseignant à temps-plein.
- Je ne dois pas rattraper mes heures non réalisées dans les cas suivants : jours fériés, congés maternité et paternité, formation, sorties pédagogiques quand j'accompagne, conseils, commissions et réunions imposées, jury d'examen ...
- La participation aux journées portes ouvertes n'est pas obligatoire et les heures effectuées doivent être comptées et récupérées.
- Un enseignant.e n'est pas obligé d'accepter de remplacer son collègue absent.
- Je peux refuser d'être professeur principal.
- Pour un temps plein, je ne peux pas effectuer plus de 20h15 de cours par semaine sur plus de 4 semaines consécutives.
- Je me renseigne et m'inscris aux formations proposées par l'IFEAP et l'UNREP.
- Je vérifie que j'ai été concerté.e pour le pacte.

entre autres ...

Et petit pense-bête à l'usage des personnels de droit privé

Je **compare** ma fiche d'affectations précisant le FAF annuel (déjà reçue) avec le temps de travail annuel figurant sur mon contrat de travail (ou avenant).

Je **vérifie** que mon contrat comporte : la désignation exacte de l'employeur, la date d'entrée en fonction, la nature du contrat (CDI, CDD, CDDU), la durée éventuelle de la période d'essai, la durée et l'organisation du temps de travail, le ou les lieux de travail, la nature de l'emploi exercé, les éléments de calcul de la rémunération, la durée des congés annuels, la caisse de retraite complémentaire et l'organisme de prévoyance, la référence à la Convention Collective...

En plus je dois **OBLIGATOIREMENT recevoir** : une fiche de poste évolutive et non contractuelle ; une fiche de classification précisant les éléments déterminant ma rémunération; une notice d'information relative à la Convention Collective, où le lieu où je peux la consulter; la notice de la complémentaire santé.

En tant qu'**AVS ou enseignant-formateur**, je peux être embauché en CDD d'usage et je dois être informé qu'à son issue je ne recevrais pas d'indemnité de précarité.

Les jours fériés sont chômés et payés...JE NE DOIS DONC PAS RECUPERER LES HEURES NON FAITES.

J'ai le droit à la déconnexion J'ai le droit à la formation (un des critères classants !) Je dois avoir mon PIV ou planning dans un délai de 10 jours Je dois passer une visite médicale du travail si je suis nouveau

entre autres ...

Vous pouvez compter sur nous !

**PERMANENCE VISIO
UN MERCREDI PAR MOIS**



**PROCHAINES DATES
9 OCTOBRE
6 NOVEMBRE**



Un guide pratique, un site spécifique, un mail dédié, des possibilités de conseils par visio, des listes d'informations, ...

Avec la CGT, je suis informé·e.



@agricole@cgt-ep.org

Mais surtout des correspondant·es en région !



Jean-Romain Chapy
06 95 23 22 54
jean-romain.chapy@cgt-ep.org



Laurence Guillaume
06 19 62 67 57
laurence.guillaume@cgt-ep.org



Julien Leclercq
06 70 86 67 57
julien.leclercq@cgt-ep.org



Anne-Gaëlle Pastureau
06 72 98 30 29
anne-gaëlle.pastureau@cgt-ep.org



Mathilde Grandfils
06 75 51 62 07
mathilde.grandfils@cgt-ep.org

SNEIP Nantes
06 08 15 11 51
academie.nantes@cgt-ep.org



Xavier Goguy
06 72 60 58 95
xavier.goguy@cgt-ep.org

Nadège Deladoeuille
06 75 78 96 97
nadege.deladoeuille@cgt-ep.org



Céline Levesque (droit privé)
06 04 02 94 81
celine.levesque@cgt-ep.org



Patrice Castel
06 87 02 12 91
patrice.castel@cgt-ep.org

Damien Smaghe
06 08 18 69 87
damien.smaghe@cgt-ep.org

REJOIGNEZ UN SYNDICAT OFFENSIF ET COMBATIF, REJOIGNEZ LA CGT !

RETROUVEZ LA CGT SUR :     